

Lettre de Rapedius de Berg à D'Alembert, 10 février 1783

Expéditeur(s) : Rapedius de Berg

Les pages

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

6 Fichier(s)

Relations entre les documents

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Citer cette page

Rapedius de Berg, Lettre de Rapedius de Berg à D'Alembert, 10 février 1783,
1783-02-10

Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Consulté le 05/12/2025 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/dalembert/items/show/183>

Informations sur le contenu de la lettre

IncipitDeux motifs différents me déterminent à vous présenter...

RésuméLui envoie mém. [sur le droit romain pour le prix d'utilité] et note. Lui demande une rép.

Justification de la datationLa note mentionnée est également transcrise dans le même dossier 417 et renvoie au prix de l'Acad. fr.

Numéro inventaire83.10

Identifiant2262

NumPappasInexistant

Présentation

Sous-titreInexistant

Date1783-02-10

Mentions légales

- Fiche : Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).
- Numérisation : Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG).

Editeur de la ficheIrène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Informations éditoriales sur la lettre

Format du texte de la lettreNon renseigné

Publication de la lettreNon renseigné

Lieu d'expéditionBruxelles

DestinataireD'Alembert

Lieu de destinationParis

Contexte géographiqueParis

Information générales

LangueFrançais

Sourceminute, d., « Lettre à M. d'Alembert [...] en lui adressant la note précédente », 1 p.

Localisation du documentBruxelles ARB, dossier 417

Description & Analyse

Analyse/Description/RemarquesLa note mentionnée est également transcrise dans le même dossier 417 et renvoie au prix de l'Acad. fr.

Auteur(s) de l'analyseLa note mentionnée est également transcrise dans le même dossier 417 et renvoie au prix de l'Acad. fr.

Notice créée par [Irène Passeron](#) Notice créée le 06/05/2019 Dernière modification le 20/08/2024

Poste jointe à une lettre de M^r de Bois
commun à Bruxelles, à Monsieur de l'Académie
française, proposée de l'Académie française
en date de Bruxelles. Du 10. fév. 1763

Voici quelque chose. Nous croit se
rapportant très directement à l'avis lu
l'autre jour dans un feuille
périodique, une cause qui portait en
question.

1^e Que l'on veuille d'abord au fonds à
Paris au prix actuel pour l'autre de
ceux d'entre les Mémoires qui dans
l'aventure avaient été conservés par
quelqu'un des Académies de l'Europe
qui furent établies à la fin du XVII^e siècle.
plus utile à l'humanité en général que au
progrès des sciences; &

2^e Qu'à raison égale d'autre part
Mémoires écrits en langue française ou étrangère
la préférence sera donnée au d'autre
langue, qu'en dépit même qu'ils furent
écrits en français, et que le style eut
correct et clair.

3^e Que les Mémoires qui auront
du droit qu'il soit fait au lecteur de prendre
adrefit au M^r. de l'Académie
perpétuel de l'Académie française à Paris.

Une annonce forgée à
placé ou

Si ce n'est pas pour faire une des Meilleures
de celle sorte lecture, et comme ~~on~~ ^{on} peut
~~de~~ ^{de} faire une chose
de Mémoire en partie, et partout pour
les vies Leges Sacraffina, &c. qui a
remporté en 1761. le prix proposé en
elle, par l'Académie des Sciences et
des Lettres de Bruxelles, sur la question
depuis quand le Droit Romain, &c. / a
au droit depuis de présenter son Mémoire
au Concours qu'il n'a pas, comme il le
veut, il ne pourroit aucunement le

~~l'ouvrage portera le prix.~~

~~Nous ferions bien il croit avoir intérêt~~
~~pour présenter son Mémoire au Gouvernement~~
~~peut-être qu'il a été couronné, mais il n'est pas~~
~~encore connu.~~

Si l'on peut croire à ce Mémoire, il se constaterait à ce qu'il écrivait pour sauver
son frère de la mort aux Pays-Bas aussi
que par l'intermédiaire de Bruxelles par l'avoisage
expédiait au maire, mais à la paix, à
l'Europe, à l'humanité; il a été heureux
d'être utile non seulement à ses frères
enfants mais aussi à la patrie.

Si l'on peut croire à ce Mémoire l'avoisage à
l'Europe devrait être pris le plus grand soin
de l'administration de justice pour lesquels
l'Europe particulièrement s'occupe du
marché qui se fait le plus détaillé et qui
est à certains égards l'égale de la France.
Mais que les habitants des autres parties du monde
éloignées n'aient pas la cause originelle
d'un mal aussi intolérable, il convient de voir
que le mal avait existé dans toute la
France à l'époque de la Révolution
Française, qu'il semblait avoir disparu en
Europe après l'avènement de l'Empereur
Napoléon, et que c'était récemment depuis
la révolution de 1848 que le mal a été
réapparu dans l'Europe, ^{depuis quelque temps,} et que l'autorité
a toujours eu de l'ordre suffisamment d'autorité
suffisamment sévère dans toutes les zones
toutes tribus aux de l'Europe ^{qui ont} une
avantage pour le faible, protégeant de
l'oppression du fort avait pris naissance.

Quelques voies que l'on prendra cette prochaine
édition, il a fait qu'elles chevauchent les
opinions les plus généralement reconnues
que l'opposition de l'ordre ^{qui est} à l'autorité
n'a pas été développée de

X parlent en Europe, et que
C'est à ces abus de l'avoisage du
Droit humain qu'est le principe
peulement que la justice progrès-
sement dite la justice considérée
comme la dignité protectrice
du faible. Comme l'opposition du
fort ait été n'a été plus dans
le vrai qu'au contraire de la manière
que le soleil existe pour les
zones glaciales.

L'autre ne l'est pas démonté
que l'opposition de cette vérité

~~On croit que peut être
aussi à ce qu'il faut faire faire~~
approuve de palpiter à chaux, elle jecte toutes les
peradages et pourroit même donner priser
~~entre les deux échancrures~~
~~de la partie des deux échancrures~~

Il est dit, autres choses quelques
compliquées qu'elles foyent au morale cause
en machine que l'autre les plus
abstraites portent toutes d'un principe
simple dont l'intelligence est à portée de
tous les plus ignorants s'il est donné
d'un peu ordinaire de l'autre deement
utile au commun des hommes. C'est
proposition qui a un tel principe pour base
quelque compliquée qu'elle soit, est juste et
sa justice est à la portée de tous, si
elle est la conséquence utile d'un
premier principe; Voyons donc bien
portant d'un principe simple et clair
porté de chaux il est possible de faire
faire une partie aux législateurs
aux Gouverneurs mais au public aux
ignorants même, à chaux en un mot
que c'est à l'influence du droit Romain
dans le discipline des affaires concernantes
et dans les discipline des tribunaux
de justice que l'on doit trouver la
vraie source des abus de l'administration
de justice, pris lesquels gérissent en
Europe non seulement toute la partie
faite du peuple mais entre les fortunes
majeures, les 999. millions de ses
habitants.

Conséquemment à ce plan l'autre a
peut à la tête de faire ouvrage un principe
dont le simplification la justice fait à
la portée de chaux.

Les loix doivent être intelligibles à
ceux qui laissent faire et pour
qu'il doit faire ce qu'il doit faire
pour la conservation de sa vie, de son
honneur, de ses propriétés.

Il a dit enfin et il croit avoir
découvert que la jurisprudence Roumaine
est depuis son origine jusqu'à nos
jours une jurisprudence inintelligible
pour nous à qui elle a été prescrite pour
règle de conduite dans l'aire civile.

Il en va à ce que, que cette jurisprudence
échappe à toutement d'intelligence et n'est pas
mieux des plus intelligibles, et que toute
administration de justice qui admet une
telle jurisprudence pour base, échappe
nécessairement, radicalement, officiellement
à toute efficacité.

C'est l'espèce et l'objet de l'œuvre
qui nous occupe qu'il pese et qu'en ce
qui lui concerne est dans le vrai un
mal sur l'influence qu'il a et que
continuer d'avoir le droit Roumain
dans l'administration de justice en
Europe. Une réduction du fait que
c'est à cette influence que doivent être
attribués les abus extrêmes de cette
administration pour lesquels l'Europe
entière gemit. Une administration
en vérité quelconque ne devra pas
être pour l'aire de cette régence l'air
n'adopter point le principe très
simple de rendre le code des loix com-
mun et intelligible à tous.

Que deux loix Roumaine ou scotie
soient l'une d'un âge pour artiller
ou la boussole ne pourra point être en
comprendre mieux que son auteur.

Le code des règles de sa conduite, dans toutes les
circonstances, jamais la justice ne piquera pour lui,
jamais il n'aurra que le succès et l'
opprobre.

Mais n'avez-vous fait ce travail de faire pour diminuer des séries au fur et à mesure au fur et à mesure ? Quel mérite y a-t-il à avoir dit ce que chacun sait et connaît pour peu qu'il réfléchisse ?

Mais pourquoi savez-vous chez l'auteur,
pourquoi les personnes qui n'étaient pas des
gens avec des idéaux des vérités aussi
simples? Pourquoi en nécessitez-vous
avec lesquels une infinité d'autres qui
ne sont pas moins palpables et évidentes
aux yeux du feu commun aux
corrompus par des systèmes, par des
opinions, par des préjugés révolutifs.
Toutes ces personnes qui vous fascinent
les yeux jusqu'à ce instant vous
éblouissent par leur bêtise et par
la force de sa logique tantôt par
l'homme simple comme moi par la
compilation de quelques faits sur
l'ensemble et les rapports de quels
vous n'avez pas vu le sens. Donner
la peine de réfléchir, vous force de
renoncer à ce que vous n'avez jamais
ajouté pas même appeler ce que vous
renoncer à apporter aujourd'hui
avoir toujours très peu d'lement très
palpablement existé autre de vous.

Le Redacteur de cette Note / autant
de l'avisne auquel elle est relative /)
dans la presouyance de faire qu'il
puise monter le prix maximum à la
fin de cette Note, n'est pas malicie
fauf et hypocrite qui engage pourtant
les autres à l'honorer dans la mesure
d'entre elles, il croit de bonne foi

permettre de faire des études dans lesquelles il n'y a pas de
difficulté à faire des recherches et à établir des théories. C'est
ce qui explique pourquoi les sciences physiques sont plus avancées
que les sciences humaines. Mais il y a une autre raison : les
sciences humaines sont moins développées que les sciences physiques
parce qu'elles sont moins pratiques. Elles sont moins utiles pour la
vie quotidienne, elles ne servent pas à améliorer la vie des gens.
C'est pourquoi les sciences humaines sont moins avancées que les
sciences physiques.